

Fillon: des « excuses » en forme de contre-offensive

Le candidat des Républicains a reconnu hier « une erreur » mais s'est défendu de toute illégalité, appelant à la remobilisation de son camp, dont il s'est présenté en seul champion envisageable

En tentant de concilier la chèvre et le chou, dans un improbable exercice d'équilibriste, François Fillon sera-t-il parvenu à effacer les doutes ?

Se présenter droit dans ses bottes, assurer n'avoir jamais enfreint la loi, se poser en victime de l'acharnement médiatique, cela tout en adressant dans le même temps des excuses très formelles aux Français, le grand écart est-il tenable ?

On le saura très vite. « *Maintenant, le débat doit porter sur mon projet politique. On ne volera pas leur choix aux Français. Mon programme dérange le désordre établi, il est le seul à pouvoir redresser la France. Aucune instance n'a la légitimité pour remettre en cause le choix de la primaire. C'est une nouvelle campagne qui commence.* »

En colère, tête, en guerre, François Fillon a d'emblée écarté toute velléité de renoncement. « *Ce n'est pas le tribunal médiatique qui me jugera. Dix jours de lynchage médiatique, où seule l'accusation a eu la parole, et la violence des attaques contre moi, ont renforcé ma détermination.* »

Accusant les médias d'en avoir trop fait, le candidat de la droite ne s'est pas moins résigné à se déshabiller et à déposer de larges parcelles

de sa vérité sur la table, toujours drapé dans sa vertu.

« *Je n'ai rien à cacher. Des accusations infondées me prennent pour cible. Pendant toutes ces années, j'ai œuvré pour mon pays sans jamais enfreindre la loi. C'est le candidat de la droite et du centre qui est visé. Tous les faits évoqués sont légaux et transparents.* »

Inventaire familial

Fillon a donc indiqué que son épouse Penelope avait été sa collaboratrice quinze années durant, à raison de 3677 € net mensuels, « *un salaire justifié pour une diplômée de droit et de lettres* ».

Et d'expliquer qu'elle était utilisée à « *des tâches diverses, simples mais essentielles* »...

« *Elle a géré mon courrier, tenu mon agenda, a travaillé sur mes interventions dans la Sarthe, m'a représenté dans des manifestations culturelles, a traité les réclamations des Sarthois. Son salaire était justifié parce que son travail était indispensable à mes activités d'élu.* »

Elle ne possédait ni mail, ni badge de l'Assemblée nationale ? Comme tant d'autres attachés parlementaires, a balayé François Fillon.

Son interview à une journaliste anglaise où elle indiquait ne pas se mêler de l'activité de son mari ? « *Elle n'a jamais fait de politique elle-*



François Fillon a concédé « une erreur », tout en défendant pied à pied son honneur.

(Photo AFP)

même à cette époque et elle n'a jamais été ma subordonnée », plaide Fillon, pour qui il s'agit d'une phrase détournée de son contexte.

L'ancien Premier ministre a également évoqué les salaires mensuels d'environ 3000 euros net versés, durant quinze et six mois, à chacun de ses enfants, Charles et Marie.

Il a poussé la dénudation contrainte jusqu'à dévoiler son patrimoine immobilier, à lister sa quinzaine de

comptes bancaires et à évoquer sa société de conseil, pour en arriver, *in fine*, à un semblant de repentance.

« Pratique rejetée »

« *Tout cela était légal. J'ai agi selon un usage, certes légal, mais dont il est clair que nos concitoyens ne veulent plus. Collaborer avec sa famille est aujourd'hui une pratique rejetée par les Français, c'était une erreur, je le regrette profondément et je présente mes excuses aux Français.* »

Pour autant, il a farouchement écarté l'éventualité d'un remboursement: « *Pourquoi rembourserais-je des sommes qui correspondent au travail de ma femme ?* »

Il propose, en revanche, de réformer le système dans son ensemble en instaurant « *un nouveau statut des élus* », rappelant que son projet prévoit déjà la réduction du nombre de parlementaires et le non-retour sur la loi de non-cumul des mandats, y compris contre la volonté

de sa famille politique. Titillé sur la distorsion entre son confort personnel et les sacrifices demandés aux Français, François Fillon a rebondi: « *Ce ne sont pas des efforts que je propose aux Français, c'est un travail pour tout le monde, c'est de redresser le pays pour que chacun ait une chance.* »

« Pas de plan B »

Cette contre-offensive, nouveau plaidoyer *pro domo* bien davantage qu'acte de contrition, aura en définitive résonné comme un « moi ou le chaos ». Le matin même, Alain Juppé avait réitéré son refus de constituer un plan B. De fait, « *il n'y a pas de plan B, sinon un plan Berezina* », a tranché Fillon.

C'est bien pour cela qu'il n'avait d'autre choix hier que de regarder droit devant, et Les Républicains de se remettre en ordre de marche derrière lui, dans un exercice de com' parfaitement calibré. Au risque, à trop user de la méthode Coué, de garder des œillères sur l'ampleur du fossé creusé avec les Français. A minima, le candidat aura affirmé une pugnacité et une autorité de nature à le réconcilier avec son électorat. Suffisant ?

THIERRY PRUDHON
tprudhon@nicematin.fr

Demi-vérités et zones d'ombre

L'œil de Deligne

Le candidat de la droite à la présidentielle a accumulé dans son discours des déclarations qui fragilisent sa ligne de défense sur le thème d'une honnêteté irréprochable. Petit tour d'horizon.

● La journaliste anglaise « choquée »

Ce qu'il a dit: « Je tiens à préciser que la journaliste [qui avait réalisé l'interview de Penelope Fillon] s'est manifestée personnellement auprès de mon épouse pour lui dire à quel point elle était choquée de l'utilisation qui avait été faite de ces propos. »

Pourquoi ça pose problème: la journaliste en question, la Britannique Kim Willsher, a aussitôt réagi sur Twitter: « Non M. Fillon! Les propos d'Envoyé spécial n'ont pas été sortis de leur contexte. Le reportage ne m'a pas choqué. Cessez de m'attribuer ces propos faux. Le film, l'interview sont dans le domaine public. LES FAITS SVP. »

Dans la soirée, François Fillon a publié sur Twitter deux mails envoyés par Kim Willsher à son épouse (l'un avant la diffusion d'Envoyé spécial et l'autre après) où elle déplore bien que des éléments de l'interview aient été « publiés hors de leur contexte ». Mais la Britannique a expliqué à nos confrères de FranceInfo qu'elle visait là *Le Canard enchaîné* et *Marianne*, pas Envoyé spécial.

La veille déjà, Kim Willsher avait directement interpellé Eric Ciotti⁽¹⁾, en le renvoyant à la tribune qu'elle avait publiée dans le *Guardian*: « #EricCiotti #BFMTV #guardian. Lire l'article SVP. Il y a RIEN dans qui dénonce Envoyé spécial. RIEN. »

● Les dates auxquelles sa femme a été rémunérée

Ce qu'il a dit: « Oui, j'ai employé mon épouse comme collaboratrice. Elle a ensuite été la collaboratrice de mon suppléant, avant de redevenir ma collaboratrice. Elle a occupé ce poste pendant quinze ans, pour 3677 euros nets. »

« Cette accusation m'est tombée dessus comme un coup de tonnerre. [...] Toute la semaine dernière, j'ai été déstabilisé [...]. Donc oui, mes réponses ont été imprécises. Il m'a fallu cinq jours pour obtenir toutes les fiches de paie de mes collaborateurs de l'Assemblée nationale. »

Pourquoi ça pose problème: comme pour le nombre de comptes (ci-après), il s'agit d'un revirement de François Fillon. Celui-ci était interrogé par Mediapart au sujet des dates exactes auxquelles son épouse a été rémunérée. Au journal télévisé de TF1 le 26 janvier dernier, il avait en effet déclaré que cela avait commencé en 1997, et qu'elle avait auparavant travaillé de façon bénévole. Problème: *Le Canard enchaîné* avait ensuite affirmé que c'était en réalité entre 1988 et 1990, pour un total de 82750 euros bruts (puis entre 1998 et 2007, et enfin en 2012-2013). Ce qu'a



François Fillon a reconnu hier s'être trompé sur les dates auxquelles il avait admis avoir rémunéré sa femme (ci-dessus le 29 janvier). (Photo AFP)

donc confirmé, cette fois, François Fillon dans son discours (puisqu'il parle d'un total de 15 ans). Les documents qu'il a rendus publics montrent même que cela a en réalité commencé en 1986 (lire ci-dessous). En contradiction avec ce qu'il avait dit auparavant.

● Les comptes bancaires

Ce qu'il a dit: « Nous possédons deux PEA, deux comptes titres, deux assurances-vie, deux PEL, deux CEL, 3 comptes courants – un compte joint, un pour moi-même et un pour mon épouse –, un compte espèces, un LDD, un Livret A. Et comme je l'ai déjà dit, tous ces comptes sont au Crédit agricole Anjou Maine, agence de Sablé-sur-Sarthe. »

Pourquoi ça pose problème: lors de son grand meeting à La Villette, dimanche 29 janvier, le candidat de la droite à la présidentielle avait affirmé: « Nous n'avons rien à cacher, notre seul compte en banque est au Crédit agricole de Sablé-sur-Sarthe. » Dans la foulée, de nombreux médias avaient souligné que cela semblait d'autant plus curieux... que le règlement de l'Assemblée nationale exige que l'indemnité représentative de frais de mandat, qui sert à rémunérer les collaborateurs parlementaires, soit versée sur un compte spécifiquement dédié à cela. Peu après, *Le Canard enchaîné* et *Libération* affirmaient que le couple possédait en réalité pas moins de 15 comptes. Ce que François Fillon vient donc de reconnaître... contraint et forcé.

● Les « étrennes » du Sénat

Ce qu'il a dit: « Ce sont des pratiques de la vie politique [...] qui sont très anciennes, qui ne sont plus acceptées des Français. Suis-je poursuivi pour ces pratiques? Non. En suis-je à l'origine? Non. Doivent-elles changer? Oui. »

Pourquoi ça pose problème: François Fillon répondait cette fois sur la pratique, illégale, dite des « étrennes » (ou de la « ristourne ») au Sénat⁽²⁾, qui concernait des dizaines de sénateurs alors UMP entre 2004 et 2013. Mediapart affirme

qu'il en aurait bénéficié de septembre 2005 à juin 2007, pour un total d'environ 21 000 euros. François Fillon a raison: il n'en est pas à l'origine, et n'est pas concerné par l'information judiciaire actuelle, qui se limite à la période postérieure à 2009. Reste qu'il ne répond pas sur le fond: en a-t-il bénéficié, ou non?

● Le rôle de ses enfants

Ce qu'il a dit: « J'ai employé mes enfants, Marie et Charles, qui ont travaillé pendant 15 mois en 2005 et 2006 pour Marie et 6 mois en 2007 pour Charles, comme collaborateurs parlementaires, pour un salaire mensuel net de 3000 euros en moyenne pour chacun. Rien n'était dissimulé. »

Pourquoi ça pose problème: sur ce point aussi, la défense de François Fillon a varié. C'est lui-même qui a révélé, le 26 janvier sur TF1, avoir « rémunéré pour des missions précises deux de [ses] enfants qui étaient avocats, en raison de leurs compétences ». Sauf que ces derniers n'ont prêté serment, respectivement, qu'en 2007 et 2009. Surtout, selon *Le Monde* d'hier, qui affirme avoir eu accès aux procès-verbaux des auditions, François Fillon a expliqué aux enquêteurs qu'il aurait chargé sa fille de l'aider à rédiger son livre; et que son fils, lui, aurait en fait aidé... à la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy. Des tâches étonnantes pour des collaborateurs parlementaires.

L. ABÉLARD

labelard@nicematin.fr

1. Le président du conseil départemental des Alpes-Maritimes avait déclaré sur BFMTV: « Quand je vois l'émission du service public, donc payée par le contribuable, Envoyé spécial [...] alors qu'une enquête est ouverte, [...] qui va acheter [...] des rushes qui datent de dix ans, dans une interview [...] filmée on ne sait pas comment. Méthode qui a choqué la journaliste qui a fait l'interview! »

2. Une pratique consistant à reverser à leur groupe parlementaire une partie des montants reçus pour rémunérer leurs assistants, et dont ils n'avaient pas forcément l'usage en intégralité. Ce qui, jusque-là, est légal. Mais en contrepartie, ils auraient ensuite touché à titre personnel, par des biais détournés, environ un tiers de ce qu'ils avaient reversé.

3 873 € net mensuel en moyenne).

Particulièrement étonnante est la période du 13 juillet 2002 au 31 août 2007: elle était alors embauchée par le suppléant de son mari, Marc Joulaud. Sur ces 62 mois, elle a touché 372 563 € net, soit 6 009 € net par mois en moyenne.

1. www.fillon2017.fr/2017/02/06/transparence/



Les réactions

▶ Eric Ciotti (député LR des Alpes-Maritimes)

« Un discours de vérité, de sincérité et de transparence totale dont tous les candidats devraient s'inspirer. François Fillon a apporté des réponses précises, très précises, aux questions qui peuvent se poser, que les Français se posent et je crois qu'à cet égard il a eu raison. C'était utile, même indispensable. »

▶ Benoît Hamon (candidat du PS)

« Il choisit la stratégie la plus mauvaise, celle de persister dans le déni. François Fillon ne comprend pas bien qu'il y a une forme d'impunité, que même si tout ceci est légal et qu'on avait parfaitement le droit d'embaucher quelqu'un de sa famille, cela apparaît comme anormal pour les Français, parce qu'ils ne le feraient pas eux-mêmes. »

▶ Jean-Luc Mélenchon (candidat de La France insoumise)

« Fillon: la droite méritait mieux. La France aussi. »

▶ Florian Philippot (vice-président du FN)

« Fillon a répondu complètement à côté. Il n'a fait que confirmer, a posteriori, ce qui avait déjà été révélé. »

▶ Olivier Dartigolles (porte-parole du PC)

« Sur le plan moral, il admet une erreur mais refuse de rembourser. Bref, semblant toujours ne pas comprendre la nausée provoquée par cette nouvelle affaire politico-financière, il se comporte comme si tout cela n'était qu'un simple accroc, qu'une malheureuse erreur de conduite. »

▶ Julien Bayou (porte-parole d'EE-LV)

« Que Fillon puisse continuer sa campagne tout en reprochant aux journalistes de faire leur travail fait de notre pays la honte de l'Europe. »

Les dissidents potentiels resserrent les rangs

« Il s'est bien remis en selle... » Le Marseillais Renaud Muselier comptait parmi ceux qui, face au désastre politique engendré par le « Penelopegate » appelaient à l'élaboration d'un plan B. Revirement de situation après l'intervention du candidat Les Républicains à la présidentielle: le député européen choisit de rentrer dans le rang et de redonner une chance à François Fillon. « Il s'est clairement exprimé sur les reproches et les accusations portées contre lui. Ce qu'il a fait n'est pas illégal, ce n'est pas condamnable... Reste à savoir si c'est pardonnable. »

Même le député du Rhône, Georges Fenech, dont on avait appris hier matin qu'il comptait lancer aujourd'hui un appel signé par « une dizaine de parlementaires » en faveur d'un retrait de François Fillon, a fait machine arrière hier: « Aujourd'hui, il faut que nous soyons tous rassemblés, puisque sa décision est prise », a-t-il confié sur Public Sénat. Pour Renaud Muselier, en tout cas, la semaine sera décisive pour François Fillon: « Nous verrons si le traitement médiatique revient sur le terrain de la campagne, comme François Fillon l'a exprimé. Nous verrons également si les Français retrouvent confiance en lui... » Et d'argumenter: « C'est l'avenir de la France qui est en jeu. François Fillon a une légitimité, il est combatif... Il a envie d'y aller alors tous derrière lui! » Et puis, « de toute façon, il n'y a pas de plan B... »

Opération transparence sur son site web

Comme il l'avait promis pendant sa conférence, François Fillon a publié dans la soirée sur son site de campagne⁽¹⁾ « tout le détail de son patrimoine », ainsi que les revenus perçus par sa femme en tant que collaboratrice parlementaire. Surprise: sur ce dernier point, cela a été le cas... dès avril 1986, pour un mois (1409 € net), soit plus tôt que ce

qui avait été avancé dans les médias. Puis du 1^{er} juillet 1986 au 31 décembre 1990 (1^{er}-5 juin 1988 excepté; 74 882 € net, soit environ 1385 € net mensuel en moyenne), du 1^{er} avril 1998 au 31 août 2007 (1^{er}-12 juillet 2002 excepté; 538 250 € net, soit 4 763 € net mensuel en moyenne), et enfin du 1^{er} juillet 2012 au 30 novembre 2013 (65 840 € net, soit